

Image not found or type unknown



3 cdd successifs pour remplacement d'un salarié absent

Par **Edenamaya**, le **06/05/2009** à **15:51**

Bonjour,
Je suis en remplacement d'un agent qui est parti dans une autre entreprise et son poste est mis à disposition pour une durée de 4 ans.
J'ai eu un premier cdd de février 2007 à juillet 2007.
Un deuxième cdd de août 2007 à juillet 2008.
Un troisième cdd de août 2008 à juillet 2009.
On me demande de partir à présent.
Est ce légal?
Merci.
Maya